



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0644

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : GIVORS

objet : Les Vernes Duclos - Restructuration et démolition partielle des garages de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Givors - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH du Rhône

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0644**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Les Vernes Duclos - Restructuration et démolition partielle des garages de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Givors - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'OPH du Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Situé à l'extrémité nord de Givors, éloigné du centre-ville, le quartier des Vernes est caractérisé par un parc d'habitat majoritairement social, d'environ 1 200 logements, construits entre 1968 et 1975. Ce quartier, organisé autour de l'avenue Lénine, est marqué par une rupture forte entre les différents secteurs qui le constituent, notamment du fait de sa topographie.

La convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), approuvée par délibération n° 2007-3917 du 12 février 2007, prévoyait une intervention d'ampleur sur l'ensemble de ce territoire, ayant pour objet de dédensifier et diversifier l'offre de logements, de permettre une meilleure desserte du quartier, de recomposer sa centralité et diversifier ses fonctions. Au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre opérationnelle de la convention ANRU, les partenaires ont décidé de prioriser l'intervention sur le secteur Duclos, qui constitue le cœur de quartier des Vernes.

Projet d'aménagement Duclos 1ère tranche et avenant à la Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU)

Par délibération n° 2012-2708 du 9 janvier 2012, le Conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 383 916 €, permettant d'engager les frais de maîtrise d'ouvrage et de conduire les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la conduite de cette opération. Par décision n° B-2013-3923 du Bureau du 11 février 2013, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Osrose Paysage/ Setis/ Cabinet Pierre Robin/ SGI.

Cette 1ère tranche de travaux d'aménagement comprend principalement :

- la création et le réaménagement de voiries,
- l'aménagement paysager du site et de la dalle de garages de superstructure présente en cœur du quartier,
- le renforcement de l'offre de jeux existante.

Conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, par délibération du Conseil de communauté n° 2013-3478 du 14 janvier 2013, une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue avec la Commune de Givors pour la réalisation de cette 1ère tranche de travaux, estimée à 1 580 023 € HT soit 1 889 708 € TTC (études et travaux). Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes d'un montant de 448 500 €, correspondant à la participation financière de la Commune, a été approuvée. Cette participation tenait compte des financements attendus de l'ANRU et de la Région Rhône-Alpes, respectivement de 595 000 € et 255 000 € pour cette tranche de travaux.

Par délibération n° 2014-4520 du 13 janvier 2014 et sur la base des études de conception réalisées, le coût d'opération de la 1ère tranche de travaux a été réévalué à 1 761 792 € HT, soit 2 114 150 € TTC avec la répartition de financements suivante :

- Communauté urbaine de Lyon :	789 608 €,
- Commune :	450 000 €,
- Région Rhône-Alpes :	255 853 €,
- ANRU :	618 689 €.

Par décision de sa commission permanente du 21 novembre 2014, la Région Rhône-Alpes a validé l'attribution d'une subvention de 446 000 € à l'opération d'aménagement Duclos, au lieu des 255 000 € initialement prévus.

Il est donc proposé que cette participation complémentaire (soit 191 000 €) vienne en déduction des participations de la Métropole de Lyon et de la Commune de Givors (soit 95 500 € chacune) et que les modalités de financement de cette 1ère tranche de travaux soient revues comme suit :

- Métropole de Lyon :	698 523 €
- Commune :	353 000 €
- Région Rhône-Alpes :	446 000 €
- ANRU :	616 627 €.

Conformément à ce plan de financement actualisé, il est proposé de conclure un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Givors.

Participation de la Métropole de Lyon à l'opération de restructuration des garages sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

La réalisation de l'opération d'aménagement des espaces publics nécessite préalablement la démolition partielle de l'ouvrage de garages en superstructure, propriété de l'OPH du Rhône et de la Commune de Givors, situé au cœur du secteur Duclos, et qui constitue un obstacle au développement d'une trame d'espaces publics reliant le nord et le sud du site du projet.

Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône, consistent en :

- la démolition de la partie est de la dalle de garage existante, permettant de libérer l'emprise centrale du secteur Duclos,
- la restructuration de l'ouvrage conservé.

Les travaux ont été livrés à l'été 2015. La Métropole de Lyon réalisera, sur la dalle de garages préservée, dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Commune de Givors, un nouvel espace paysager et une offre de stationnement de proximité, afin d'optimiser l'intégration de cet ouvrage dans son environnement.

Le coût de l'opération de démolition partielle et de restructuration des garages de l'OPH du Rhône a été évalué à 2 427 525 € HT soit 2 913 030 € TTC. Le plan de financement validé est le suivant :

- OPH du Rhône :	582 458 €,
- Département du Rhône :	1 390 050 €,
- Métropole de Lyon :	470 261 €,
- Commune de Givors :	470 261 €.

La Métropole de Lyon et la Commune de Givors doivent apporter chacune, une participation financière forfaitaire de 470 261 € à l'opération sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône, eu égard au caractère indispensable de cette intervention pour le projet urbain d'ensemble et aux incidences favorables pour les usagers, qu'il s'agisse de la qualité d'usage du nouvel équipement proposé, ou des conditions de loyer minoré, qui seront pratiquées.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'individualiser une autorisation de programme complémentaire correspondant à sa participation financière à l'opération de restructuration des garages sous maîtrise d'ouvrage de l'OPH du Rhône, soit un montant de 470 261 € en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Givors afin d'actualiser les modalités de financement de la 1ère tranche de travaux dans le cadre de l'aménagement du secteur Duclos à Givors.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° OP06O2654, pour un montant de 470 261 € en dépenses à prévoir en 2016 et de 95 500 € en recettes à prévoir en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 729 177 € en dépenses et à 1 417 627 € en recettes.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 470 261 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône dans le cadre de l'opération de restructuration des garages du secteur Duclos à Givors,

b) - la convention de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et l'OPH du Rhône.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.